



Remise du Prix Gabriel Tarde 2012-2013 dans les salons du Ministère de la Justice, Place Vendôme (11.12.2013) : de gauche à droite : Veerle Massin, Christian-Nils Robert (président du jury), Caroline Touraut, Xavier de Larminat (lauréat) et Jérémie Gauthier.

Remise du Prix Gabriel Tarde

Le 11 décembre 2013, dans les salons du Ministère de la Justice, Mr Eric LUCAS, Secrétaire général du Ministère (*photo ci-dessus*) a remis au nom de Mme Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, les distinctions préparées en leur honneur au lauréat du Prix Gabriel Tarde, Xavier de LARMINAT ainsi qu'aux trois autres jeunes chercheurs désignés par le jury.

Outre le Président du Jury, le Professeur Christian-Nils ROBERT, étaient entre autres présents Fabien JOBARD, directeur du Cesdip (deux des lauréats travaillent dans ce laboratoire), des représentants de toutes les directions du Ministère, et les familles et amis des lauréats.

Discours de Mr Eric Lucas, Secrétaire Général du Ministère de la Justice

« Je suis particulièrement heureux de vous accueillir est aujourd'hui au nom de Madame la Ministre de la Justice, au cœur du ministère, en présence de l'ensemble des directions et de vos invités. Depuis maintenant 50 ans, le ministère de la justice soutient le prix Gabriel Tarde, organisé par l'Association française de criminologie, et cette continuité est bienvenue. Elle traduit l'intérêt de notre ministère pour la recherche et cet intérêt est particulièrement fort en ce moment.

2

À travers la remise de ce prix dans nos locaux, je souhaite redire combien nous sommes engagés en faveur du soutien aux études et aux recherches tant nous savons combien elles sont nécessaires pour mieux comprendre le monde dans lequel nous intervenons et mieux connaître l'impact de nos décisions. Toutes les composantes du ministère participent à cette orientation - qui s'est traduite récemment par l'adoption d'un programme de travail commun (programme pluriannuel d'études et de recherches du ministère de la justice).

L'Association française de criminologie constitue un partenaire de qualité du ministère dans cette perspective. Nous souhaitons mieux articuler le travail entre les praticiens - les magistrats et personnels dans les juridictions et les services déconcentrés -, les directions qui définissent les axes des politiques publics et les universitaires et chercheurs. L'AFC porte cette conception par la variété même de sa composition. Vos travaux démontrent également votre volonté de promouvoir des approches pluridisciplinaires qui nous sont indispensables. Votre implication récente dans la conférence de consensus sur la prévention de la récidive a montré tout l'intérêt de croiser les regards de différentes pratiques et disciplines.

Les activités de l'AFC répondent pleinement aux objectifs visés au programme pluriannuel d'études et de recherches : promouvoir les connaissances scientifiques pour

améliorer l'action publique, mieux articuler travaux de recherche et pratiques professionnelles, développer les études de terrain.

Au-delà, l'AFC œuvre en faveur du développement d'une «criminologie d'émancipation » et non de contrôle et a notamment alimenté les travaux de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive et à plus long terme qui a toujours favorisé le développement des savoirs pratiques et scientifiques en matière pénale.

Madame la ministre a eu maintes fois l'occasion de marquer son intérêt pour cette discipline et est intervenue lors de votre colloque au Sénat de novembre dernier [2012] sur « Crise, pénal et criminologie» et a remis le 3 juillet dernier [2013], ici même Place Vendôme, la bourse Zoummeroff à son lauréat.

Aujourd'hui, nous saluons avec vous des travaux de recherche réalisés par de jeunes chercheurs - ces travaux sont parmi leurs premières publications, mais nous savons combien dans le domaine de la recherche, les carrières peuvent être longues. Je me réjouis que le ministère de la justice participe à vos côtés à la valorisation de travaux de qualité et d'avenir.

Les thèmes abordés nous intéressent beaucoup. Bien sûr, la probation abordée par Xavier de Larminat, lauréat du prix, se situe au cœur de nos préoccupations actuelles. Les thèmes abordés par les travaux distingués par une «mention spéciale» : la police, la protection de l'enfance et les familles de personnes incarcérées s'inscrivent eux aussi dans nos thèmes de travail.

3

En ma qualité de secrétaire général et au nom de Madame la Ministre, je voudrais ici rappeler combien le ministère souhaite reconnaître et valoriser les travaux de recherche en établissant la juste distance entre les acteurs de la réflexion et de l'analyse que vous êtes et les acteurs de la chose publique que nous sommes. Il s'agit de trouver des modes de collaboration dans le respect des prérogatives de chacun qui doivent être bénéfiques pour tous.

Je vous adresse mes plus vives félicitations pour vos travaux et vous souhaite de poursuivre et d'enrichir ceux-ci pendant de longues années.

Monsieur le Président du Jury, je vous cède la parole pour la remise des prix. L'Association française de criminologie vous a sollicité pour remettre le prix Gabriel Tarde que récompense un travail de criminologie réalisé par un auteur français ou étranger. Ce prix est doté par le ministère de la justice depuis 1972.

La session 2012-2013 a récompensé Xavier de LARMINAT pour son travail réalisé en 2008 sur deux services pénitentiaires d'insertion et de probation : « La probation en quête d'approbation : l'exécution des peine en milieu ouvert entre des flux et gestion des risques ».

Trois mentions spéciales ont été délivrées aux auteurs suivants :

Jérémie GAUTHIER : « Origines contrôlées : la police à l'épreuve de la question minoritaire à Paris et à Berlin »,

Veerle MASSIN : « Protéger ou exclure : l'enferment des «filles perdues » de la protection de l'enfance à Bruges 1922-1965, Université catholique de Louvain, Belgique » ;

et Caroline TOURAUT : « La famille à l'épreuve de la prison », PUF 2012.

Le Jury chargé de désigner les lauréats était présidé par Christian-Nils ROBERT, Professeur honoraire de droit pénal et de criminologie à l'Université de Genève, avocat, expert auprès du conseil de l'Europe et réunissait Sophie BARON-LAFORET, psychiatre et secrétaire générale de l'AFC, ainsi que plusieurs professeurs et chercheurs spécialisés ».

Intervention d'Alain Blanc, président de l'AFC

4

« Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Président du Jury, Mesdames et Messieurs,

Vous le savez l'Association Française de Criminologie qui a été créée en 1960 se caractérise par sa composition qui correspond à son objet puisqu'elle regroupe des chercheurs, des enseignants, des praticiens, professionnels ou associatifs, de toutes les disciplines constitutives de la Criminologie et donc du domaine pénal et des sciences humaines. Elle se caractérise, malgré une « courte histoire », par la philosophie qui se dégage de ses orientations, depuis sa création : J'ai eu l'occasion de l'écrire dans mon premier éditorial de notre revue numérique en décembre 2007, nous défendons ce que je qualifiais alors – et merci Monsieur le Secrétaire général de l'avoir souligné à l'instant – une conception de la criminologie que je qualifiais de *criminologie d'émancipation* : émancipation du sujet, du délinquant, mais aussi émancipation de la victime, et émancipation de la réaction sociale, c'est-à-dire des institutions en charge des réponses à la délinquance, et du corps social. Cette philosophie est celle issue – je ne peux ici développer plus avant – des travaux de Marc Ancel et de ce que je qualifierais d'approche humaniste du droit et des pratiques pénales.

Je ne pouvais pas ne pas apporter aujourd'hui ces précisions, compte-tenu de ce que représente à nos yeux le fait que Madame Christiane Taubira, après avoir participé à notre

colloque en Novembre 2012 sur le thème « Crise, pénale et criminologie »¹, ait souhaité que ce soit ici, Place Vendôme, pour la première fois, et par vous Mr le Secrétaire Général qui représentez tout le Ministère de la Justice, que les lauréats du Prix Gabriel Tarde soient honorés.

Nous nous sentions un peu seuls depuis quelques années à défendre la criminologie telle que je viens – sommairement – de la définir : Notre ami et Président du Jury en dira sans doute quelques mots, mais il y a une « exception française » avec cette discipline : nous sommes pris en quelque sorte entre l'arbre de l'Université qui se refuse, pour de - plus ou moins bonnes - et de mauvaises raisons, sur lesquelles je ne peux développer ici, à faire à l'enseignement de la criminologie la place qu'à nos yeux elle mérite, et le développement d'une criminologie de contrôle social sinon sécuritaire qui d'une part n'a rien à voir avec nos engagements passés, et d'autre part sert d'alibi à une grande partie du monde universitaire pour bloquer les évolutions en son sein sans lesquelles les politiques publiques ne peuvent évoluer.

Notre cher président de jury évoquera sans doute aussi cette spécificité française [ci-dessous]. Quant à moi, remercier ici Mme la Ministre que vous représentez Mr le Secrétaire Général, c'est aussi souhaiter que cette cérémonie soit le signe de l'amorce du débat sur la définition d'une véritable « criminologie française », car c'est notre conviction : à défaut, ce sont les idéologies qui prendront la place de tout ce que la conférence de consensus pour la prévention de la récidive s'est employée démontrer : la recherche scientifique, et les échanges entre les porteurs de savoirs et les praticiens sont la seule issue pour définir des politiques publiques efficaces et respectueuses de nos valeurs démocratiques et humanistes.

5

Pour notre part, nous croyons au débat, à la confrontation. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons organisé après-demain un débat autour de Xavier de Larminat et de sa thèse auquel vous êtes tous invités². Et nous comptons bien organiser ensuite un autre débat sur ces questions avec d'autres intervenants³.

Merci enfin – et toutes nos félicitations - aux lauréats dont la diversité quant aux thèmes traités et aux thèses qu'ils soutiennent attestent de l'ouverture et de l'indépendance du jury présidé par le Professeur Christian Nils Robert que je remercie tout particulièrement ici avec son jury de son investissement auprès de nous, car ils ont effectué un énorme travail cette année, et c'est en lui renouvelant toute mon amitié que je lui cède la parole. »

¹ Dont les débats sont accessibles sur le site de l'AFC : <http://www.afc-assoc.org/>

² Débat qui a eu lieu le 13 décembre 2013 en présence également de Jean-Claude Bouvier, Yann Maurin et une vingtaine de personnes, dont de nombreux membres de l'AFC. Le compte-rendu de ce débat a été publié dans la Newsletter AFC 01/2014.

³ Ce nouveau débat aura lieu le vendredi 7 février 2014 autour d'une présentation de Sarah Dindo.

Discours prononcé par Christian Nils Robert, Président du Jury

Monsieur le Secrétaire général (du Ministère de la Justice),

Monsieur le Président de l'Association française de criminologie,

Mesdames et Messieurs les Lauréats,

Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis d'emblée de remercier le Ministère de la Justice qui stipendie le prix G. Tarde et l'Association française de criminologie qui en organise l'intendance.

Reçus comme nous le sommes aujourd'hui, dans les salons du Ministère de la Justice, marque indéniablement une étape importante pour le Prix et une reconnaissance particulière à ses lauréats qui contribuent, par leurs travaux, à la légitimité d'une discipline, la criminologie, qui a tant de peine à s'affirmer académiquement dans votre pays.

Mes remerciements vont également à mes pairs, membres du jury, qui contribuent au bon fonctionnement de celui-ci par la probité, la conscience, le savoir, le sens de l'analyse syncrétique, le respect de l'interdisciplinarité en développant des débats de haute valeur.

28 travaux pour la biennale 2012-2013 ont été retenus, 12 ont été d'emblée écartés. Ce nombre élevé de travaux présentés n'est, semble-t-il, pas à l'aune de l'importance de la criminologie française, car de nombreux candidats se sont tout simplement mépris sur la définition de la criminologie en présentant des thèses de droit puissamment charpentées, certes, mais d'une sévérité et d'une abstraction laborieuses, et surtout strictement franco-françaises, toujours en deux parties !

Qu'il soit rappelé ici que la criminologie s'intéresse aux phénomènes criminels, dans leur ensemble, et aux réactions sociales qu'ils provoquent. Hypothèses, observations de terrain et synthèses sont nécessaires pour un travail sérieux en criminologie, qui ne saurait se contenter d'un plagiat juridique, fut-il complet et bien construit.

Cette exigence a donc considérablement réduit le champ des lauréats possibles, bien que notre jury ait eu l'honnêteté intellectuelle de lire des travaux sans empirie, sans observations et souvent sans conclusion.

14 thèses de droit, quelques livres couvrant des recherches historiques, sociologiques ou psychologiques nous ont été présentées, dont quatre rigoureusement criminologiques. Un bilan donc mitigé sur la production scientifique francophone en criminologie. Il me tarde d'avancer deux hypothèses alternatives ou cumulables : les candidats ne savent pas ce qu'est la criminologie, ou alors il y a un affaiblissement considérable des travaux dans cette orientation, en francophonie

Les critères du Prix G. Tarde doivent être rappelés : il doit s'agir de travaux de criminologie, présentés par de jeunes chercheurs, dont ce peut être la première « œuvre ». A égalité

jouent ensuite l'originalité, la clarté de la méthode, l'apport à la criminologie et la qualité de l'écriture. La diversité des thèmes abordés est impressionnante : on citera, pour mémoire, la probation, la famille à l'épreuve de la prison, la dignité dans l'exécution des peines, les surveillantes de prison, pour l'idée des champs criminologiques investigués.

L'évocation de ces sujets démontrerait clairement que la criminologie est un champ de mines, certes interdisciplinaire, dont le plus danger pourrait être, vu de l'Helvétie, un ego démesuré de certains apôtres se prétendant criminologues et dont les énergies déployées à ce titre finissent par se neutraliser.

Lorsque l'on m'avait demandé d'exposer le contenu, les moyens, la méthode et les objectifs d'un cours d'introduction à la criminologie, j'avais répondu que je le donnais en alternance et en tandem avec un professeur de psychiatrie, devant un auditoire qui nous imposait, par sa présence, une forte interdisciplinarité : étudiants de sociologie, de psychologie sociale et clinique, étudiants de droit et de sciences politiques. C'est cela, la criminologie, à laquelle j'ajoute volontiers l'histoire, notamment des archives, et aujourd'hui la géographie.

Ce qui entraîne, certes, une faible visibilité académique (on y aime peu les francs-tireurs) par le défaut d'un enseignement spécifique, de grade universitaire reconnu et de carrière professionnelle assurée.

Mais, comme l'écrivait G. Tarde : « Il faut être révolutionnaire, surtout en sciences sociales », champ incontestable de luttes d'idées entre diverses écoles, ou « la sociologie judiciaire offre un corpus de travaux et de données dont l'ampleur et la diversité défient la synthèse » (E. Serverin).

7

C'est effectivement le cas de cette volée qui présente des travaux très divers par leur inspiration, leur méthode, leurs conclusions et leur possible utilité dans le champ de la politique pénale et pénitentiaire.

Notre jury a décidé d'accorder le prix G. Tarde à Xavier de Larminat, docteur en sciences politiques, et travaillant au CESDIP, pour sa thèse ayant pour titre « La probation en quête d'approbation » et présentée à l'Université de Versailles. Travail d'une haute actualité, raisonnablement critique et fine analyse d'une institution qui se cherche et qui a, sous des appellations diverses, beaucoup occupé la Conférence du consensus (février 2013). Affirmant que « l'exécution des peines en milieu ouvert aujourd'hui fonctionne comme une machine de classement plutôt que de reclassement », ce travail a provoqué une onde de choc dans certains milieux, mais le Journal « Le Monde » décernant ses « Prix de la recherche universitaire 2013 » a également retenu ce travail en sciences sociales (Le Monde, 21 novembre 2013, page 12), confortant ainsi largement le choix antérieur du jury du prix Gabriel Tarde.

Trois travaux ont été honorés d'une mention portant, l'un sur les recherches d'archives à Bruges et relatives aux « filles perdues » emprisonnées, tel autre sur la comparaison de pratiques policières parisiennes et berlinoises, enfin, la famille à l'épreuve de la prison.

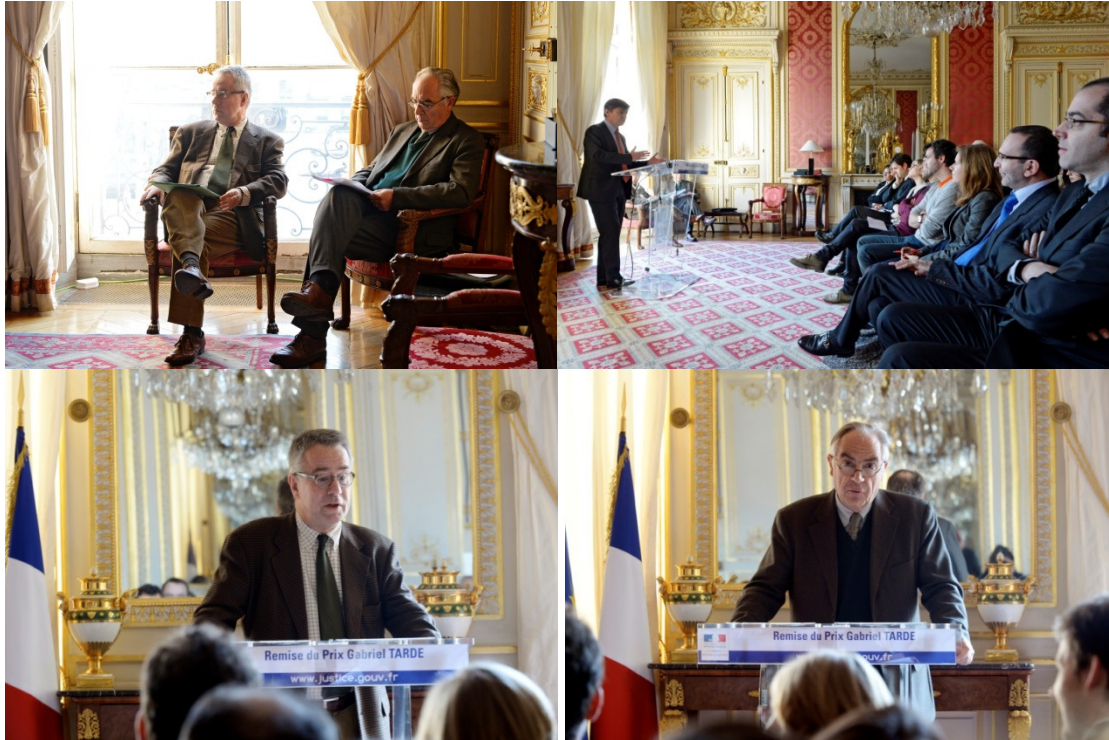
Exclu par le jeu des critères de jeunesse (hélas) et de primo publication, je me dois de mentionner ici le remarquable travail de Madame Anne-Christine Le Gendre intitulé

« Surveillantes dans les prisons pour hommes – une étude clinique des enjeux institutionnels et psychiques », thèse soutenue à Paris 7 avec les félicitations unanimes du jury. Je n'avais rien lu de pareil sur ce sujet, et avais toujours été perplexe, en prison, devant des surveillantes dans les quartiers d'hommes. Je ne les visiterai plus comme avant (comme expert CPT) après la lecture de ce travail, qui devrait être considéré comme précieux par l'Administration pénitentiaire, et singulièrement par les directions des Ressources humaines, si de telles institutions existent...

L'analyse qualitative très fine d'un milieu monosexué dans lequel doivent évoluer des femmes dévoile des conflits et des complicités latents, insoupçonnés et inexplorés par la recherche criminologique.

Il est temps de conclure. Qu'il me soit permis de souhaiter une meilleure diffusion de l'information relative au Prix Gabriel Tarde en criminologie francophone, et que ce Prix soit un promoteur de recherches dans tous les champs balisés de la criminologie. Mais aussi de souhaiter que le Ministère de la Justice sache puiser, dans ces recherches, un savoir criminologique qui, parfois, semble faire singulièrement défaut à certaines institutions.





En haut : Eric Lucas, secrétaire Général du Ministère de la Justice et Xavier de Larminat. Puis de gauche à droite : Alain Blanc, président de l' AFC et Christian Nils Robert, président du Jury du Prix Gabriel Tarde, Eric Lucas et le public, Alain Blanc et Christian Nils-Robert.

9

Crédits photo : Ministère de la Justice / DICOM / Caroline Montagné

Pensez à renouveler votre adhésion 2014

<http://www.afc-assoc.org/?q=node/21>

N'hésitez pas à nous faire parvenir des informations dans le champ criminologique qui pourraient alimenter cette newsletter !

afcrim@gmail.com

Vous pouvez également visiter notre site pour des informations concernant l' AFC :

<http://www.afc-assoc.org/>

Et pour des informations plus générales :

<https://www.facebook.com/AFCriminology>

<https://twitter.com/PascalDecarpes>